

PROGRAMME DE FORMATION

Connaissance des institutions publiques et de leurs relations aux associations

Date(s) et durée	Public et pré-requis
Du Mardi 22 au Jeudi 24 Octobre 2024 21 heures (3 jours)	Dirigeants-es, salarié-es d'associations (en particulier directeur-ices, responsables de service, coordinateur-ices, chargé-es de valorisation...) souhaitant mieux comprendre et se situer dans leurs relations aux institutions publiques françaises, existantes ou à venir. Sans pré-requis

POURQUOI CETTE FORMATION ?

Comment fait-on vivre ensemble 70 millions de personnes ? L'administration d'un territoire aussi grand que la France, la construction au cours de l'histoire de son organisation collective, conduisent nécessairement à une complexité que l'on peut néanmoins aborder. L'État et les institutions qui le composent donnent l'impression d'une permanence et d'une unicité qui ne résiste pas à l'examen de leur diversité, de leur histoire et des multiples réformes.

De même, la vie associative, regroupant deux millions d'associations, est très diverse tant dans ses champs d'actions que son organisation et les espaces investis.

Cette formation vise à aborder les aspects institutionnels, politiques, administratifs, juridiques et historiques de la relation entre l'État, son organisation à différentes échelles, les collectivités territoriales et les associations. Il s'agit d'envisager dans cette relation les démarches, les conditions d'action, les marges de manœuvre mobilisables pour les associations en tant que moteurs de la vie sociale et démocratique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir élaborer un état des lieux de la relation associations/État et collectivités territoriales à partir des situations des participant-es
- Comprendre les évolutions de l'État et des collectivités territoriales, et leurs effets dans la relation aux associations
- Interagir, coopérer, négocier, s'adapter, se défendre... : savoir occuper les marges de manœuvres dont disposent les associations

CONTENU et DÉROULEMENT

Journée 1 :

- 10h - 11h : introduction, présentation du programme et des participant-es, identifier les besoins et questions.
- 11h - 12h30 : Apport théorique sur l'État et son fonctionnement, ses compétences et son organisation, ses services
- 12h30 – 13h30 : *Pause déjeuner*
- 13h30 - 14h30 : poursuite de l'apport sur l'État et son fonctionnement avec jeu d'appropriation

- 14h30-16h : En mode interactif entre théorie et pratique : Cartographie des relations et l'environnement de son association : différencier les différents statuts des acteurs / déterminer la nature et les formes de relations (conventions, contrats, subventions, marché public, prestation...)
- 16h - 17h30 : Apports complémentaires : évolution du droit associatif, histoire, organisation et représentation

Journée 2 :

- 9h - 11h : Apport théorique sur les collectivités territoriales, leurs compétences et leur organisation aux différentes échelles : grands textes, repères histoires et réformes récentes.
- 11h – 12h30 : Cas pratiques à partir des situations des participant·es et compléments théoriques sur deux axes :
 - les formes de partenariat entre associations et collectivités territoriales, les financements, les conditions d'accès
 - les formes de partenariat entre associations et services d'État, les financements, les conditions d'accès
 - Applications pour chaque association présente (feuille de route)
- 12h30 – 13h30 : *Pause déjeuner*
- 13h30 - 15h : Poursuite du travail de fin de matinée / partage et apports complémentaires
- 15h – 17h30 : Apport théorique sur les institutions européennes et les liens à l'État et aux collectivités territoriales : compétences, financements... et les opportunités et conditions d'accès pour les associations

Journée 3 :

- 9h - 11h : Exercices de mises en situation sur la nature et la qualité des relations : négocier, s'allier, se soutenir, coopérer ou exécuter... comprendre les jeux de pouvoir et de légitimité.
- 11h – 12h30 : Apport théorique : l'effectivité des droits, les leviers de recours, les modalités
- 12h30 – 13h30 : *Pause déjeuner*
- 13h30 - 14h30 : Ressources et orientations : les lieux pour s'informer et connaître les droits qui concernent les associations, pour être accompagné-e, pour bénéficier d'une aide juridique
- 14h30 – 16h30 : Reprise de la feuille de route de chaque association présente et complément avec l'entrée des institutions européennes, puis définition des démarches et des conditions de mise en œuvre (planification)
- 16h30 – 17h : bilan de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les apports théoriques sont complétés par des exercices pratiques (cas pratiques et mise en application ou mise en situation). Sont prévus des temps collectifs, mais aussi des temps individuels pour répondre aux besoins de chaque personne. Travail coopératif et partage de ressources. Approche interactive (parfois ludique) pour l'appropriation des notions.

Rendre nos formations accessibles à toutes et tous

Nous sommes à l'écoute des besoins spécifiques des participant·es dont la prise en compte faciliterait leur participation (par exemple une situation de handicap ou une difficulté de prise en charge...).

ÉVALUATION

- Tout au long de la formation, par les méthodes pédagogiques centrées sur l'articulation entre apports de connaissances et questionnements en rapport avec les situations professionnelles des participant·es, les formateur·rices pourront valider la compréhension des sujets abordés et les

acquis de la formation par les participant·es (par des mises en situation, des ateliers pratiques ou d'analyse croisée, d'échanges et de questions/réponses).

- Une attestation de présence de formation est remise à chaque participant·e.
- Un questionnaire d'évaluation est rempli en fin de formation par les participant·es.
- Un bilan oral est aussi proposé systématiquement en mode « parole libre ».

NOMBRE de STAGIAIRES

Nombre de stagiaires total : minimum 4 / maximum 14

DURÉE, DATES et LIEU(X) DE FORMATION

Durée : 21h de formation

Dates : du **Mardi 22 au Jeudi 24 Octobre 2024**,

Horaires : Mardi 10h - 12h30 / 13h30 – 17h30, Mercredi 9h - 12h30 / 13h30 – 17h30, Jeudi 9h - 12h30 / 13h30 – 17h

Lieu : La Pardige, 53 rue de la Pardige, 43100 Brioude

FORMATEUR·ICES

Coordination pédagogique : Catherine DURAY

Interventions : Antoine PIERRE, Chargé de mission et juriste à MAGE, Sylvère ANGOT, Formateur et sociologue-consultant, spécialiste des évolutions de l'État